

<http://www.criFrance.com/communique-islamophobie/article/bicot-vous-avez-dit-bicot>



# **Bicot, vous avez dit Bicot ?**

- Communiqués -

Publication date: lundi 31 mai 2021

---

**Copyright © Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits réservés**

---



### BICOT, VOUS AVEZ DIT BICOT ?

Le 21 avril dernier, M. Adil SEFRIOUI ainsi que sa famille étaient violemment agressés à leur domicile par un individu âgé de 72 ans.

Pour mémoire, après un échange verbal entre les deux individus sur fond d'insultes à caractère clairement raciste à destination d'Adil SEFRIOUI et une tentative de violence avec arme, le prévenu parvenait à prendre la fuite avec son véhicule.

Mais après avoir parcouru quelques centaines de mètres alors que rien ne le contraignait à revenir sur les lieux, ce dernier faisait demi-tour à un rond-point pour revenir percuter violemment Adil SEFRIOUI avec son véhicule, avant que celui ne s'encastre dans la palissade du jardin de la victime.

Juste à côté dans le jardin, et le prévenu ne pouvait l'ignorer pour avoir échangé avec Laetitia SEFRIOUI quelques minutes auparavant, se trouvait cette dernière ainsi que ses enfants.

Donc si le véhicule avait franchi la palissade, ce sont les enfants et l'épouse d'Adil SEFRIOUI qui auraient également été percutés.

L'intégralité de la scène a été filmée et fait clairement froid dans le dos lorsqu'on imagine les conséquences dramatiques que cela aurait pu avoir ; outre Adil SEFRIOUI qui ne doit d'être en vie qu'à son instinct de survie, lequel a eu la présence d'esprit de sauter sur le capot pour ne pas être pris en étau entre la voiture et la palissade, c'est toute une famille qui est traumatisée.

Adil SEFRIOUI s'en sortira miraculeusement avec 30 jours d'ITT, sa famille et lui-même traumatisés.

Mais ce qui fait encore plus le froid dans le dos, c'est le traitement judiciaire de cette affaire.

L'auteur de cette tentative d'assassinat ne sera finalement poursuivi que pour violence avec arme avec ITT supérieure à 8 jours et injures à caractère raciste ; la réponse pénale est la plus minimaliste qu'il soit, laquelle heurte de plein fouet le droit d'Adil SEFRIOUI à obtenir justice avec l'exacte qualification juridique des faits.

C'est un dossier criminel et il ne peut pas en être autrement lorsque l'on entend distinctement sur la vidéo « approche sale bicot, tu vas passer sous le capot » et quelques minutes plus tard, celui-ci met sa menace à exécution en percutant violemment, avec sa voiture, Adil SEFRIOUI pour qu'il passe sous le capot.

Si les rôles avaient été inversés, il ne faut guère de doute que la réponse pénale aurait été maximaliste. Mais

## Bicot, vous avez dit Bicot ?

s'agissant d'ADIL SEFRIOUI, il ne semble pas utile de prendre la mesure de la situation et de lui rendre justice ainsi qu'à sa famille.



PARIS MATCH avait pour slogan, le poids des mots, le choc des photos ; nous avons le poids des mots (BICOT) et le choc de la vidéo révoltante et pourtant pour le Parquet cela ne suffit pas.

Sans doute que le Parquet s'est fondé sur l'enquête de police, menée en dépit du bon sens et du professionnalisme le plus élémentaire ; ce dossier a été traité au départ comme un différend de voisinage, aucune investigation criminelle n'a été réalisée, les policiers n'ont pas jugé utile de faire déplacer la police scientifique et le plus ahurissant, l'auteur n'a pas été placé en garde à vue immédiatement.

Les faits se produisent le 21 avril 2021, il sera entendu sous le régime de la garde à vue qu'à compter du 26 avril 2021 ; un individu raciste qui a tenté de tuer un individu d'origine maghrébine, libre pendant 5 jours ...

La compétence ou la connivence des policiers interrogent puisque ceux-ci déclarent qu'ils n'entendent pas sur la vidéo les insultes à caractère racistes, l'insulte « BICOT » est remplacée par la mention « incompréhensible ».

Ça, c'est incompréhensible, et nul n'est plus sourd que celui qui ne veut pas entendre car il est radicalement impossible de ne pas entendre l'insulte.

Les largesses accordées au prévenu et cette omission interrogent sur l'impartialité des policiers et la pertinence de leur confier le traitement de cette affaire qui pour nous doit être criminalisée.

Avec notre avocat, Maître Mohamed AACHOUR, avocat au Barreau de STRASBOURG, nous préparons des conclusions d'incompétence de la juridiction correctionnelle au profit d'une instruction criminelle mais également une plainte pour faux en écriture publique à l'encontre du policier qui a exploité la vidéo, car sauf à être sourd, cette omission semble volontaire.

Dans la série des curiosités, le prévenu, dans l'attente de son jugement, a été placé sous contrôle judiciaire alors que les faits sont d'une gravité extrême et l'individu est raciste et décrit comme impulsif ; en outre il réside à quelques centaines de mètres des victimes.

Ça, c'est incompréhensible.

## Bicot, vous avez dit Bicot ?

---

Incompréhensible encore, la bourde d'orientation de l'affaire pour être jugée en Juge Unique alors que la qualification juridique retenue, minimaliste, relève d'une formation collégiale.

L'examen du dossier aura lieu le 22 juin prochain.

Nous y serons avec force et conviction pour que les actes racistes soient traités avec sévérité, que la qualité de victime d'un acte criminel soit reconnue à Adil SEFRIOUI et sa famille.

Nous disons « stop » au traitement communautaire de ces affaires, nous souhaitons un traitement républicain et légaliste pour Adil SEFRIOUI et sa famille.

Dans cette affaire nous sommes tous des BICOTS.

Parallèlement à cette affaire-là, la CRI est partie civile dans plusieurs autres affaires de racisme et d'islamophobie.

Plainte déposée au nom de la CRI Racisme et Islamophobie contre le chevalier blanc des ratonnades et signalement fait contre les élus présents qui n'ont pas saisi le procureur comme la loi les oblige.

Soutenez notre action pour condamner les promoteurs de haine

[\\_https://www.cotizup.com/justice-contre-le-racisme-cri](https://www.cotizup.com/justice-contre-le-racisme-cri)

Nous ne pouvons pas à l'heure actuelle communiquer sur les autres affaires pour ne pas compromettre les procédures.

Voici le lien de la cagnotte qui vous permettra d'agir avec nous !

<https://www.paypal.me/CRIslamophobie>